Ouest-France
Jeudi 9 janvier 2020

Un bon bilan contre les espèces invasives

Saint-Maixent-sur-Vie – Le Syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, a dressé un bilan encourageant de ses actions de lutte contre les espèces invasives.

La mobilisation

Les rongeurs aquatiques nuisibles

La lutte contre les ragondins et les rats musqués a commencé en 2004. En 2019, 72 volontaires, chasseurs et piégeurs, ont participé à la lutte en échange d'une prime de 2 € par animal. Au total, 4 760 ragondins et rats musqués ont été capturés.

« **Grâce à leur collaboration, un équilibre écologique est maintenu,** précise Pierre Travert, du Syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. **Cette année, une légère hausse des captures a été observée localement, mais non significative d'une forte population. Les conditions climatiques de 2019 ont permis de limiter les populations de rongeurs aquatiques nuisibles.** »

Les plantes aquatiques exotiques envahissantes

La lutte est menée sur les marais du Jaunay et du Gué-Gorand depuis vingt-trois ans contre trois plantes invasives : la Jussie, le Myriophylle du Brésil et l'Egeria densa. Le Syndicat mixte et le chantier d'insertion ASFODEL les arrachent manuellement.

Le Syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay organise des campagnes d'arrachage manuel des plantes aquatiques envahissantes. | PHOTO : SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY/DR

En 2019, l'arrachage manuel et les niveaux d'eaux stables ont permis de stabiliser le développement de la Jussie et du Myriophylle du Brésil. L'évolution a aussi été beaucoup moins rapide pour l'Egeria densa, arrivée en 2012 sur le Jaunay.

Mais trois nouveaux sites envahis par la Jussie ont été découverts dans le marais de Soullans et sur la rivière la Petite Boulogne, à Saint-Etienne-du-Bois. Dès leur découverte, le Syndicat mixte a mis en place de l'arrachage manuel combiné à la pose de filets anti-boutures permettant de ralentir et diminuer la colonisation des plantes.

La régulation des cormorans

Le Syndicat mixte coordonne depuis 2005 la régulation des cormorans avec les chasseurs volontaires qui obtiennent une autorisation. Pour la campagne hivernale 2018-2019, 69 chasseurs ont reçu des autorisations individuelles de tir. 476 cormorans ont été prélevés sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte, contre 400 cormorans pour la campagne 2017-2018.

Claire GIOVANINETTI.